

# Assouplissements relatifs aux produits d'assurance pour immeubles collectifs – attestation annuelle

## Attestation de conformité annuelle du Débiteur hypothécaire – Critères d'abordabilité en vertu de l'Engagement relatif aux résultats sociaux

Pour l'exercice clos le (jour), (mois), (année) (la « Période de référence »)

DEST. : <Nom du Prêteur agréé> (le « Prêteur agréé »)

AUTRE DESTINATAIRE : SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (« SCHL »)

OBJET : Prêt hypothécaire consenti par le Prêteur agréé à <Débiteur hypothécaire >, garanti par une hypothèque et assuré en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) à l'égard du projet connu sous l'appellation de et situé au <adresse municipale> (le « Projet »)

### Numéro de référence de la SCHL :

Les termes et expressions utilisés dans la présente Attestation ont le sens qui leur est attribué dans l'Engagement relatif aux résultats sociaux par rapport à l'Hypothèque susmentionnée.

Je, <nom>, <titre>, soussigné(e) de (« Débiteur hypothécaire »), atteste ce qui suit au Prêteur agréé

et à la SCHL, sans engager ma responsabilité personnelle :

1. Je suis le ou la <titre> dûment nommé(e) du Débiteur hypothécaire et, à ce titre, je délivre la présente Attestation pour le Débiteur hypothécaire et en son nom, conformément à l'Engagement relatif aux résultats sociaux.
2. Le Débiteur hypothécaire a satisfait à tous les Critères d'abordabilité, et le Projet était conforme à chacune des modalités relatives aux Critères d'abordabilité en vertu de l'Engagement relatif aux résultats sociaux pendant l'année civile et demeure conforme à celles-ci.
3. (*S'applique si la case ci-dessous est cochée*) Le Débiteur hypothécaire confirme que, durant la Période de référence : (i) certains Logements abordables existants dans le Projet ont été remplacés par de nouveaux logements abordables, tel qu'il est indiqué plus en détail dans le tableau de l'Annexe – Tableau de remplacement des Logements abordables ci-joint (l' « Annexe »); et (ii) les Logements abordables existants décrits au sous-alinéa (i) et détaillés à l'Annexe étaient désignés comme logements abordables au moment de la production de l'assurance.

Sans objet      Applicable — Si cette case est cochée, le Débiteur hypothécaire doit remplir le tableau de l'Annexe ci-joint.

DATÉ du <X<sup>e</sup>> jour de <mois> 20 <XX>

Nom : Titre :

Signature :

